



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 406-2024

Résolution 24-06-105

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 406-2024 CONCERNANT UN
EMPRUNT DE 2 129 164 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA 23^E RUE ET
DE LA RUE DUMAS**

Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de réfection de la 23^e Rue et de la rue Dumas;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2024;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a reçu une subvention avec PRIMEAU 2023;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 406-2024 concernant un emprunt de 2 129 164 \$ pour des travaux de réfection de la 23^e Rue et de la rue Dumas.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné situé au 1362, rue Principale à St-Côme-Linière, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 4^e jour du mois de juin 2024.



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quatrième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième (4^e) jour du mois de juin deux mille vingt-quatre.



Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière